



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES
Arrondissement de NICE

**CAISSE des ECOLES
De CONTES**

**Décision n° 2024 04 04
Crédits d'enseignements**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril, à dix-sept heures, le comité d'administration de la Caisse des écoles, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Miaglia, en séance publique, sous la présidence de M. Francis TUJAGUE, Président, Maire de Contes.

Etaient présents : M. Francis TUJAGUE, M. Alain ALESSIO, Mmes Lykke SAVIANE, Sandrine MAURAS, représentants du conseil municipal, Mme Yolande NICOLAS, membre désigné par le préfet, Mme Chloé ROIG, MM. Johnny JUIN, Julien GEOFFROY, représentants des parents d'élèves, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Martine ABELLAN, représentante du conseil municipal, Mme Fabienne HAZIZA, Inspectrice de l'éducation nationale, Mme Marianne CARUSO, M. Anthony CHATEAU, représentants des parents d'élèves de la Pointe et de Sclos.

Le quorum est atteint.

Monsieur Alain ALESSIO a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose que chaque année des crédits d'enseignement sont alloués aux écoles. Ces crédits permettent la prise en charge des dépenses suivantes :

- les fournitures scolaires
- le matériel pédagogique y compris les jeux et matériel extérieur tels vélos
- les divers produits et petits équipements de fonctionnement courant
- la location du photocopieur, l'achat d'ordinateur de classe ainsi que le contrat d'entretien
- les cartouches imprimantes
- les ramettes de papier
- les divers abonnements
- les transports autres que ceux prévus pour se rendre aux installations de la commune
- les frais de télécommunication
- le forfait internet

Pour l'année 2024, Monsieur le Président propose d'attribuer les crédits d'enseignement suivants aux écoles de la commune :

- Ecole primaire Ricolfi :	18.740,00 euros
- Ecole maternelle du Varet :	9.100,00 euros
- Ecole élémentaire de la Pointe :	6.180,00 euros
- Ecole élémentaire de la Vernéa :	4.600,00 euros
- Ecole élémentaire de Sclos :	9.100,00 euros
- R.A.S.E.D école Ricolfi :	500,00 euros

**Le comité d'administration,
Où l'exposé du président,
Et après en avoir délibéré,**

DECIDE d'attribuer les crédits d'enseignement tels qu'exposés aux cinq écoles de la commune pour l'année 2024.

DECIDE d'inscrire la somme afférente au budget primitif 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Pour : 08

Nombre de présents : 08

Contre : 00

Nombre de votants : 08

Abstention : 00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Le secrétaire de séance,
Alain ALESSIO

Le Président,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260602420-20240411-20240404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le président, Francis TUJAGUE